

Mairie de

**L**agraulière

✉ 1 place de la mairie (19700)

☎ 05 55 73 71 04

✉ mairie@lagrauliere.fr

**NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE  
RETRAÇANT LES INFORMATIONS FINANCIÈRES  
ESSENTIELLES DES BUDGETS PRINCIPAL ET  
ANNEXES DE LA COMMUNE  
(Article L2313-1 du CGCT)**

**Sommaire**

	Page
Informations générales	1
Introduction	2
Présentation des comptes administratifs 2020	3
L'autofinancement au 31/12/2020	3
Priorité des budgets 2021	4
Présentation des budgets 2021	4
Évolution des grandes masses budgétaires – budget principal	5-6
Évolution des grandes masses budgétaires – budget caisse des écoles	6
Évolution des grandes masses budgétaires – budget cimetière	6
Évolution des grandes masses budgétaires – budget CCAS*	6
Structure des charges de notre collectivité	7
Évolution des produits de la commune	7
État du personnel	8
Ventilation de l'investissement	9
Présentation des opérations	9
Comparatif des taux d'imposition	10
Variation des taux d'imposition	10
Évolution des bases d'imposition	11
Analyse de la dette	11

**Glossaire des abréviations :**

*ALSH : accueil de loisirs sans hébergement*

*ATSEM : agent territorial spécialisé des écoles maternelles*

*CAF : capacité d'autofinancement*

*CCAS : centre communal d'action sociale*

*EPCI : établissement public de coopération intercommunale*

*FCTVA : fonds de compensation de la taxe à valeur ajoutée*

*K€ : kilo euros (1 kilo euros = 1 000 euros)*

*MAM : maison d'assistant(e)s maternel(le)s*

*MSP : maison de santé pluridisciplinaire*

*PLU : plan local d'urbanisme*

**INFORMATIONS GENERALES 2020**

- Nom de l'EPCI\* auquel est rattaché la commune : Communauté d'agglomération de Tulle (Tulle'agglo)
- Population totale INSEE : 1 119
- Résidences secondaires : 171
- Superficie : 3075 ha

## INTRODUCTION

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes prévues pour l'exercice 2021. Par cet acte, le Maire, exécutif et ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrite jusqu'au 31 décembre 2021.

Le budget se compose de 2 parties :

- Une section de fonctionnement qui retrace les opérations de recettes et dépenses relatives à la gestion courante des services et missions de la collectivité
- Une section d'investissement qui présente les programmes nouveaux ou en cours.

Chacune de ces sections doit être équilibrée, tant en recettes qu'en dépenses. L'excédent de recettes dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital de la dette de la collectivité, le surplus constitue de l'autofinancement qui permet de financer les investissements prévus.

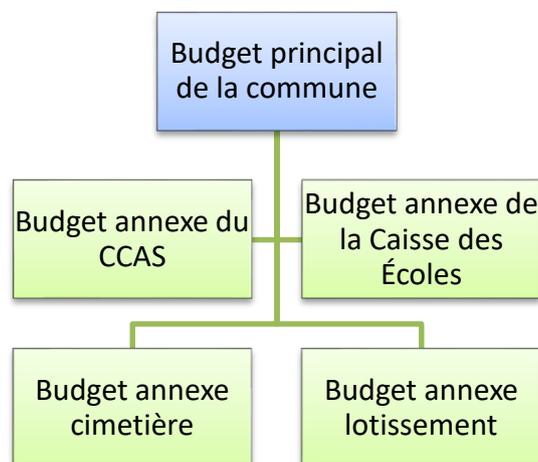
Pour assurer la sincérité et la transparence de l'acte budgétaire, le budget tient compte des grands principes de la comptabilité publique :

- Annualité : l'autorisation budgétaire donnée à l'exécutif pour collecter les recettes publiques et mettre en œuvre les dépenses vaut pour l'année civile 2021
- Universalité : la compensation des dépenses et des recettes, et vis-versa, est interdite, et l'affectation d'une recette à une dépense déterminée est interdite. Elle implique de verser toutes les recettes dans une caisse unique où l'origine des fonds est indéterminée. Ainsi, il n'est pas possible de soustraire certaines dépenses de certaines recettes
- Unité : le budget décrit l'ensemble des dépenses et des recettes votées dans un document unique
- Spécialité : l'exécutif doit utiliser les crédits ouverts selon la nomenclature budgétaire de manière en principe limitative

L'ordonnateur, le Maire, est la personne publique responsable de l'administration qui prescrit les opérations financières. Le comptable est le trésorier public qui exécute, après contrôle de régularité, l'opération comptable.

Il doit être voté avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou avant le 30 avril de l'année lors du renouvellement de l'assemblée.

Le détail a été proposé en commission des finances du 22 février 2021. Le budget principal et les budgets annexes du cimetière et du lotissement ont été votés le 25 février 2021 par le conseil municipal. Le budget annexe du CCAS a été voté par le conseil d'administration le 3 mars 2021. Et, le budget annexe de la Caisse des Écoles a été voté par le comité le 3 mars 2021.



**PRESENTATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020**

		Dépenses	Recettes
<b>Réalisation de l'exercice 2020</b>	Section de fonctionnement	677 110.13€ + 9 227.75€ + 56 531.01€ + 173.57€ <b>= 743 042.46€</b>	834 278.91€ + 12 538.54€ + 58 332.11€ + 1 041.50€ <b>= 906 191.06€</b>
	Section d'investissement	<b>405 872.84€</b>	<b>458 055.05€</b>

<b>Reports de l'exercice 2019</b>	Section de fonctionnement		+183 707.85€ +145.79€ +5 310.06€ +216.45€ <b>= 189 380.15€</b>
	Section d'investissement	241 765.85€ 66 212.19€ <b>= 307 978.04€</b>	

<b>Total</b>	<b>1 456 893.34€</b>	<b>647 435.20€</b>
--------------	----------------------	--------------------

<b>Restes à réaliser de l'exercice 2020 à reporter en 2021</b>	Section de fonctionnement	0.00€	0.00€
	Section d'investissement	103 348.32€	125 718.47€
	<b>Total</b>	<b>103 348.32€</b>	<b>125 718.47€</b>

<b>Résultat cumulé</b>	Section fonctionnement	743 042.46€	1 095 571.21€
	Section investissement	817 199.20€	583 773.52€
	<b>Total</b>	<b>1 560 241.66€</b>	<b>1 679 344.73€</b>

**L'AUTOFINANCEMENT AU 31/12/2020**

La CAF\* mesure notre excédent de ressources internes, notamment pour financer nos dépenses obligatoires (remboursement de la dette) et nos investissements :

CAF brute (produits-charges réels de fonctionnement) : 159 948.84€

CAF nette (CAF brute – remboursement du capital de la dette) : 88 913.39€ = autofinancement de la collectivité

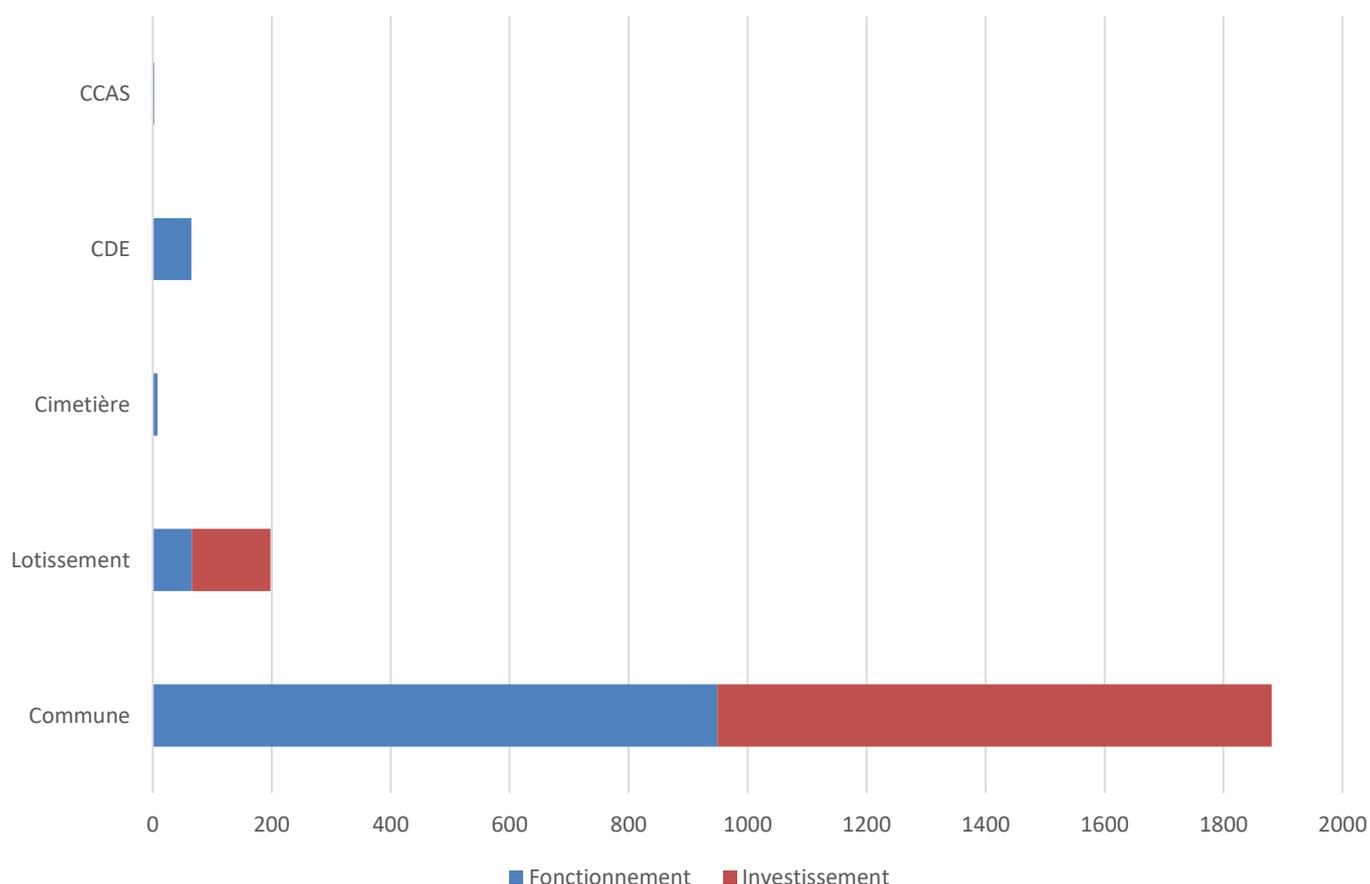
Financement disponible : 238 029.91€

## PRIORITES DES BUDGETS 2021

Le budget a été bâti sur les objectifs suivants :

- Inscription prudente des recettes, notamment des dotations
- Dépenses de fonctionnement contenues, notamment les charges à caractère général
- Dépenses de personnel maîtrisées, tenant compte d'un maintien des effectifs et de l'augmentation classique de la rémunération individuelle (avancement d'échelon et changement de grade)
- Contractualisation d'un nouvel emprunt pour financer les projets 2021
- Vote des taux d'imposition séparément du vote des budgets afin de contractualiser l'emprunt au plus tôt
- Poursuite d'une politique d'investissement conformément au programme électoral de 2020

## PRESENTATION DES BUDGETS 2021 (EN K€\*)



## ÉVOLUTION DES GRANDES MASSES BUDGETAIRES

## Budget principal

Dépenses	Réalisation			Prévision
	2018	2019	2020	2021
Énergie - Électricité	40 180,97 €	35 531,10 €	34 958,38 €	37 000,00 €
Combustibles	15 867,48 €	11 252,17 €	9 752,08 €	10 000,00 €
Locations mobilières	15 166,01 €	15 299,19 €	14 362,18 €	14 000,00 €
Réparations bâtiments publics	11 220,23 €	4 197,92 €	5 619,14 €	10 000,00 €
Interventions sur les voiries	49 844,78 €	42 034,22 €	80 519,48 €	50 000,00 €
Maintenances	10 161,55 €	8 903,95 €	12 178,09 €	12 500,00 €
Assurances	9 531,73 €	9 904,04 €	10 520,85 €	12 300,00 €
Autres charges à caractère général	79 493,71 €	76 588,31 €	70 516,43 €	84 180,00 €
Charges de personnel	304 076,73 €	311 238,22 €	307 084,72 €	342 840,00 €
Attribution de compensation à Tulle'agglo	- €	621,01 €	4 168,28 €	6 000,00 €
Indemnités des élus (et charges)	41 211,12 €	41 444,12 €	46 116,65 €	49 500,00 €
Subvention aux associations	10 865,00 €	11 555,00 €	3 500,00 €	11 600,00 €
Subventions d'équilibre aux budgets annexes	27 600,00 €	28 500,00 €	42 145,15 €	32 518,88 €
Autres charges de gestion	6 138,81 €	467,22 €	6 604,31 €	330,00 €
Intérêts de la dette	29 136,31 €	27 319,05 €	25 349,33 €	24 200,00 €
Charges exceptionnelles	20 045,61 €	274,39 €	935,00 €	500,00 €
Remboursement du capital de la dette	70 394,16 €	70 497,48 €	71 035,45 €	81 600,00 €
<b>Recettes</b>				
Remboursements sur rémunération du personnel	19 652,48 €	9 857,25 €	16 085,83 €	15 000,00 €
Redevances service piscine	8 328,00 €	6 224,00 €	- €	- €
Redevances service ALSH* avec aides Caisse d'Allocations Familiales	7 053,20 €	8 205,04 €	5 365,45 €	4 000,00 €
Redevances service garderie	7 772,40 €	7 009,30 €	4 589,60 €	4 000,00 €
Remboursements de frais par Tulle'agglo	79 806,91 €	94 658,91 €	66 664,72 €	65 000,00 €
Remboursement de frais par budget annexe	671,26 €	100,00 €	10 000,00 €	7 400,00 €
Autres produits des services	2 649,00 €	2 641,00 €	2 971,81 €	2 600,00 €
Impôts locaux	193 160,00 €	197 177,00 €	213 026,00 €	213 000,00 €
Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	26 598,00 €	25 144,00 €	23 115,00 €	- €
Taxe additionnelle aux droits de mutation	29 867,49 €	28 837,75 €	32 952,48 €	25 100,00 €
Dotations de solidarité communautaire	9 972,29 €	9 602,62 €	6 334,03 €	4 000,00 €
Autres impôts et taxes	2 926,26 €	- €	13,00 €	- €
Dotations Globales de Fonctionnement	144 139,00 €	143 094,00 €	143 169,00 €	143 000,00 €
Dotations de solidarité Rurale	152 612,00 €	154 693,00 €	167 006,00 €	167 000,00 €
Dotations Nationales de Péréquation	18 894,00 €	17 962,00 €	18 760,00 €	18 000,00 €

Compensation des exonération d'impôts locaux	21 083,00 €	22 380,00 €	25 373,00 €	24 000,00 €
Autres dotations et subventions	3 031,66 €	2 290,83 €	1 210,72 €	1 100,00 €
Loyers	81 694,05 €	77 869,19 €	82 221,33 €	80 000,00 €
Autres produits de gestion	8 197,04 €	6 206,64 €	13 843,34 €	1 000,00 €
Produits exceptionnels	79 890,84 €	9 196,33 €	1 577,60 €	1 000,00 €
FCTVA *	85 143,07 €	36 245,26 €	50 164,68 €	54 000,00 €

### Budget annexe Caisse des Écoles

Dépenses	Réalisation			Prévision
	2018	2019	2020	2021
Produits alimentaires cantine	28 089,35 €	29 053,86 €	23 489,83 €	30 000,00 €
Autres charges exceptionnelles	2 092,33 €	1 498,60 €	2 287,38 €	2 670,00 €
Charges de personnel	29 004,81 €	29 559,21 €	30 753,80 €	32 001,00 €
Charges de gestion courante	119,20 €	701,49 €	- €	200,00 €
Titres annulés	- €	- €	- €	100,00 €
<b>Recettes</b>				
Redevances cantines	35 450,00 €	32 847,50 €	22 687,50 €	30 000,00 €
Subvention d'équilibre du budget principal	25 000,00 €	25 000,00 €	34 390,94 €	27 559,84 €
Produits exceptionnels	1 887,60 €	1 451,00 €	1 253,67 €	300,00 €

### Budget annexe Cimetière

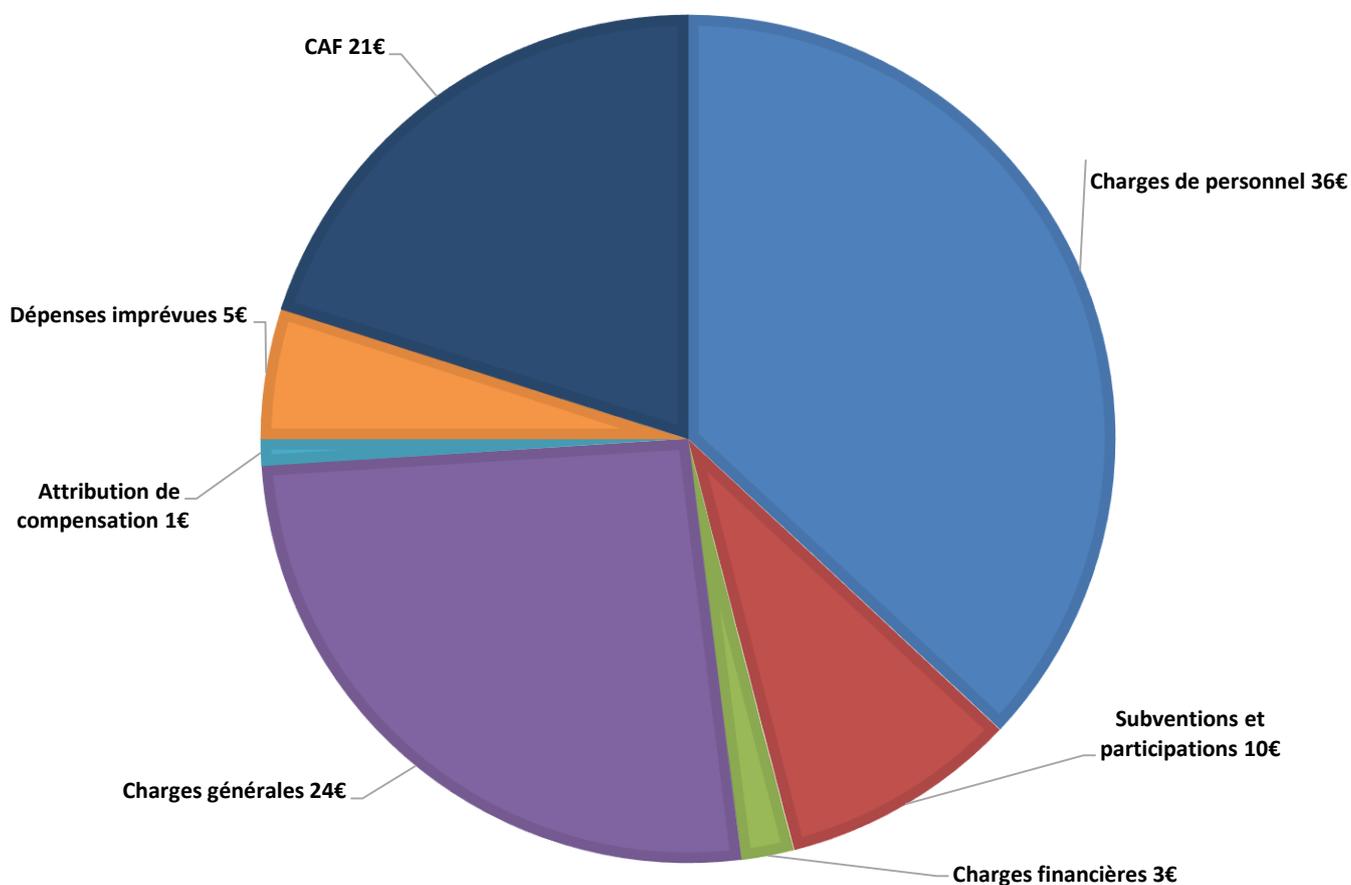
Dépenses	Réalisation			Prévision
	2018	2019	2020	2021
Charges à caractère général	172,46 €	4 389,79 €	236,71 €	250,00 €
Charges de personnel	671,26 €	100,00 €	8 800,00 €	7 400,00 €
Charges exceptionnelles	- €	- €	191,04 €	150,00 €
<b>Recettes</b>				
Taxe d'inhumation	2 300,00 €	1 700,00 €	2 700,00 €	- €
2/3 des ventes de concession	817,85 €	340,19 €	2 084,33 €	1 000,00 €
Subvention d'équilibre du budget principal	- €	- €	7 754,21 €	3 343,42 €

### Budget annexe CCAS

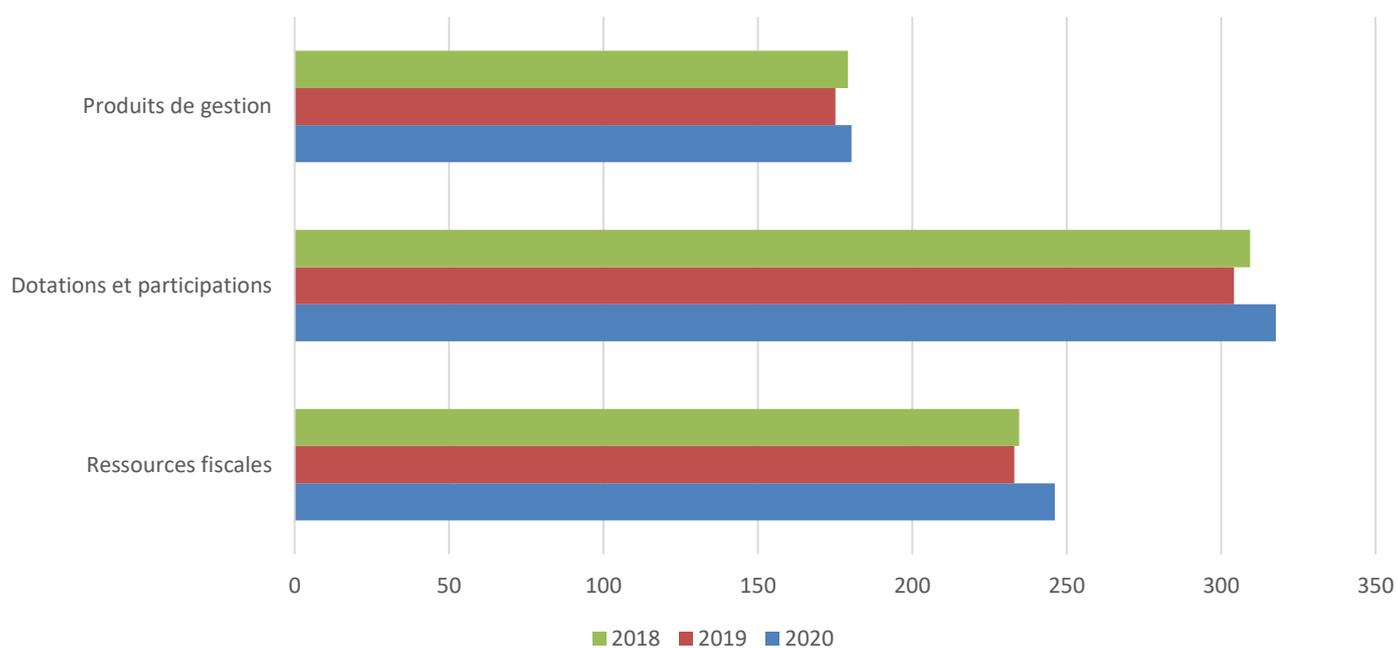
Dépenses	Réalisation			Prévision
	2018	2019	2020	2021
Fêtes et cérémonies	3 424,74 €	4 047,50 €	173,57 €	3 000,00 €
Secours d'urgence	- €	- €	- €	200,00 €
<b>Recettes</b>				
1/3 des ventes de concession au cimetière	408,94 €	169,60 €	1 041,50 €	500,00 €
Dons	480,00 €	493,00 €	- €	- €
Subventions d'équilibre	2 600,00 €	3 500,00 €	- €	1 615,62 €

### STRUCTURE DES CHARGES DE NOTRE COLLECTIVITE (TOUS BUDGETS SAUF LOTISSEMENT)

Pour 2021, avec 100€, la commune prévoit de constituer 20€ d'autofinancement (CAF) et de dépenser :



### ÉVOLUTION DES PRODUITS DE LA COMMUNE (EN EUROS PAR HABITANT ; TOUS LES BUDGETS SAUF LOTISSEMENT)



## ÉTAT DU PERSONNEL

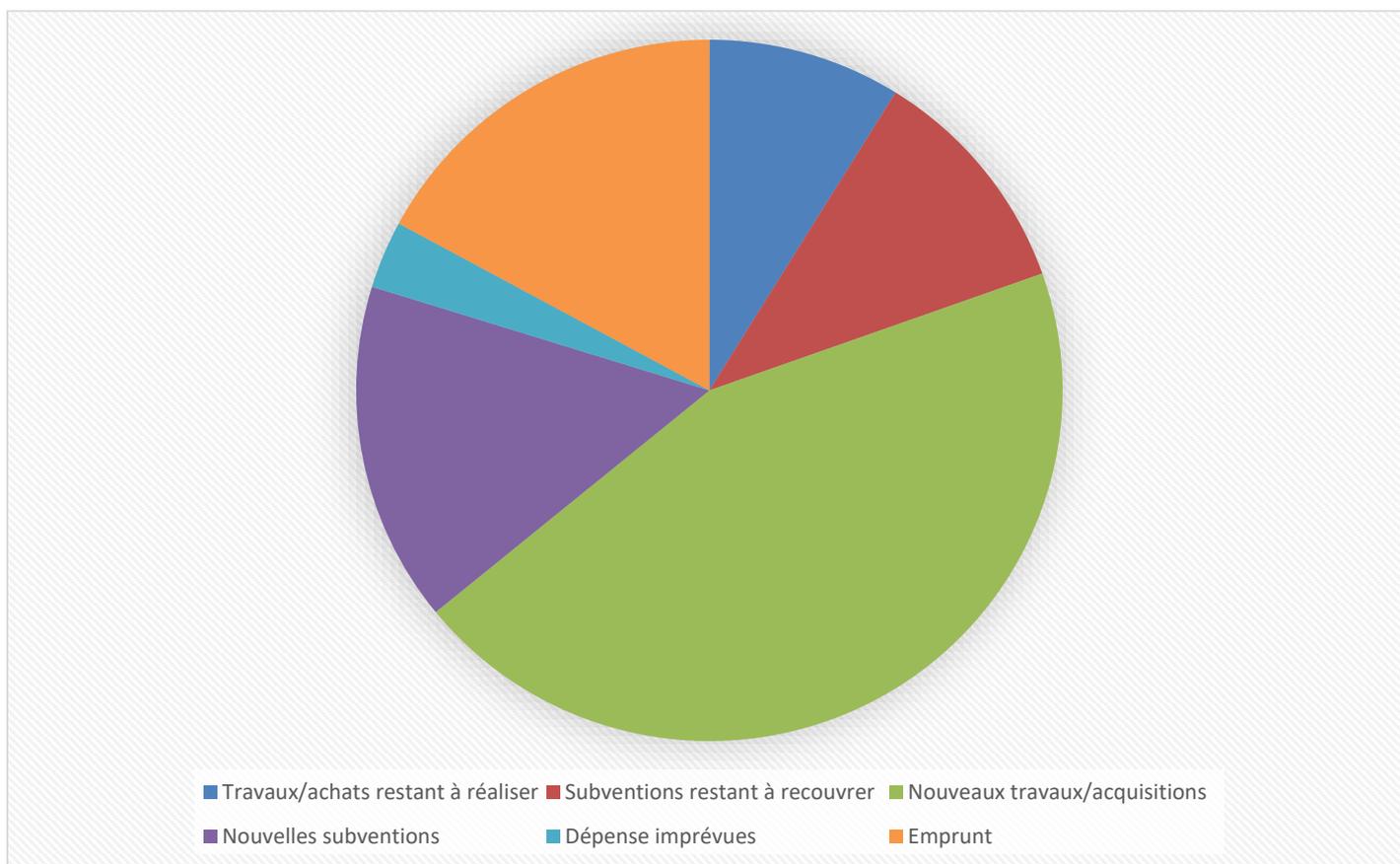
## COMMUNE

Grade	Cat.	Tps Complet Non Complet	Titulaire Non Titulaire Contractuel	Nb d'emploi budgétaire	Effectif pourvu
Adjoint d'animation	C	NC	T	2	2
ATSEM* 2 <sup>e</sup> cl.	C	NC	T	1	1
Adjoint technique	C	NC	C	3	3
Adj. Tech. ppal 1 <sup>ère</sup> cl.	C	C	T	2	1
Adjoint administratif	C	C	T	1	1
Adj. adm <sup>f</sup> . ppal 1 <sup>ère</sup> cl.	C	C	T	1	1
Rédacteur ppal 1 <sup>ère</sup> cl.	B	C	T	1	1

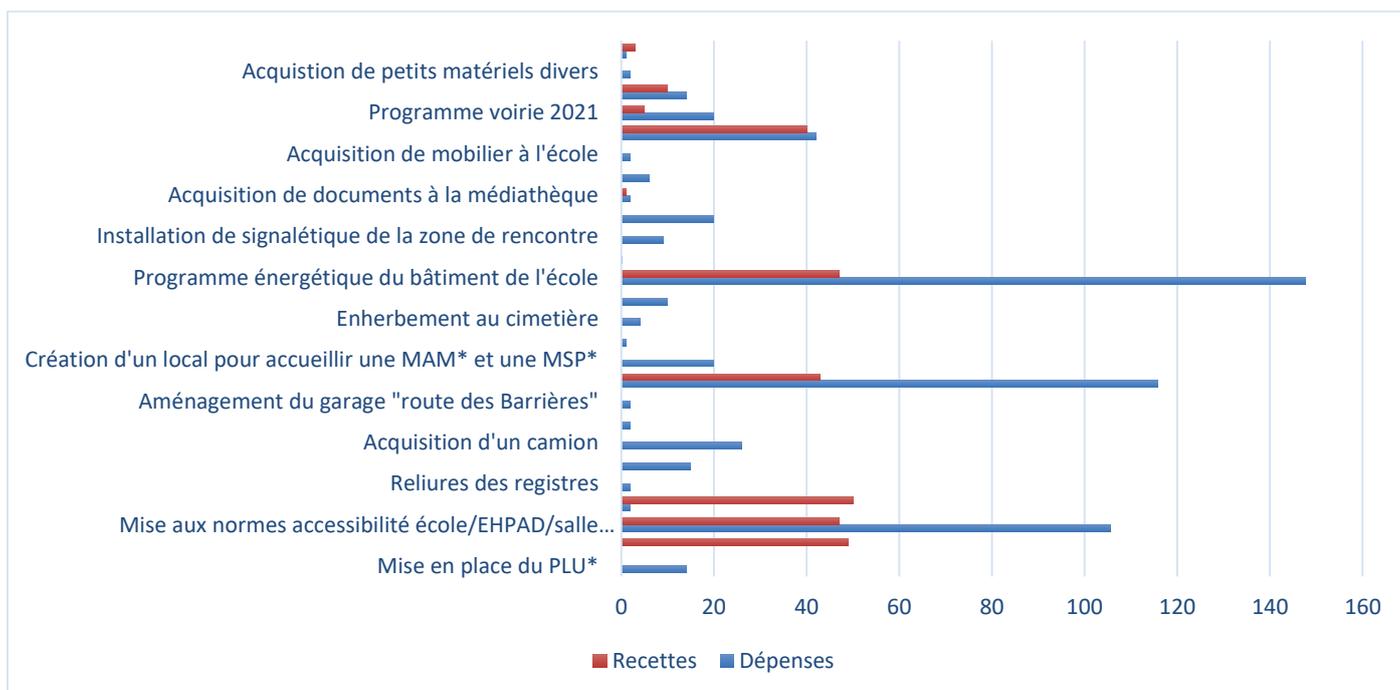
## CAISSE DES ÉCOLES

Grade	Cat.	Tps complet Non complet	Titulaire Non titulaire Contractuel	Nb d'emploi budgétaire	Effectif pourvu
Adjoint technique	C	NC	T	1	1

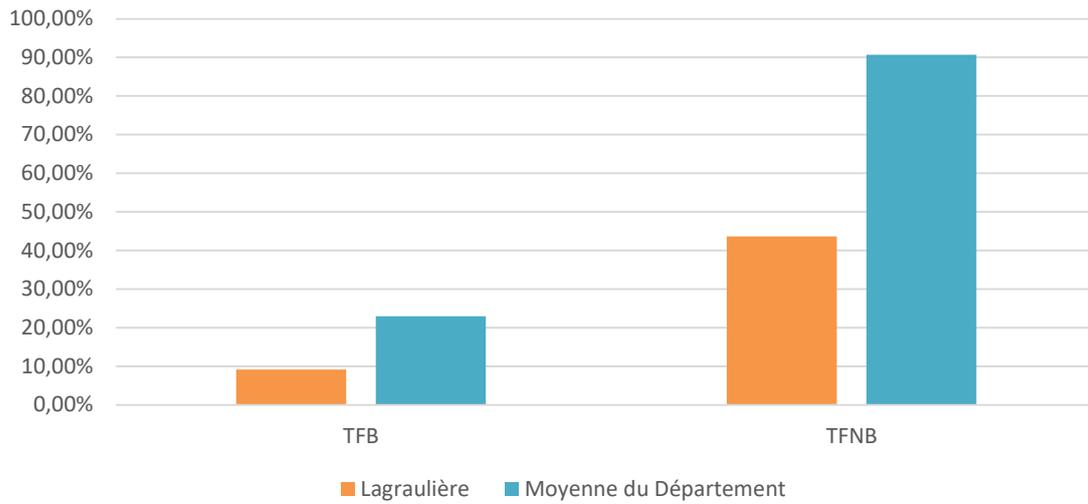
### VENTILATION DE L'INVESTISSEMENT



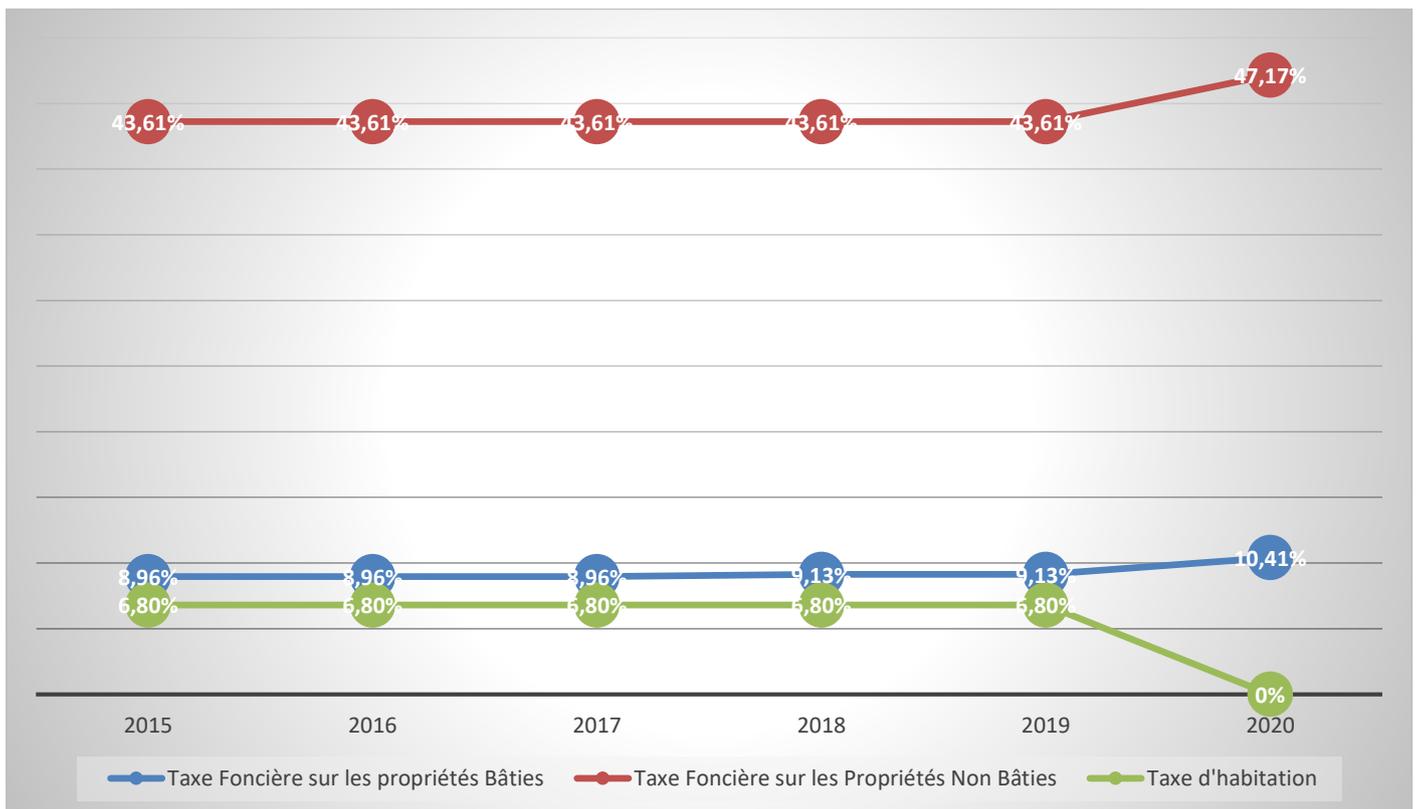
### PRESENTATION DES OPERATIONS (EN K€)

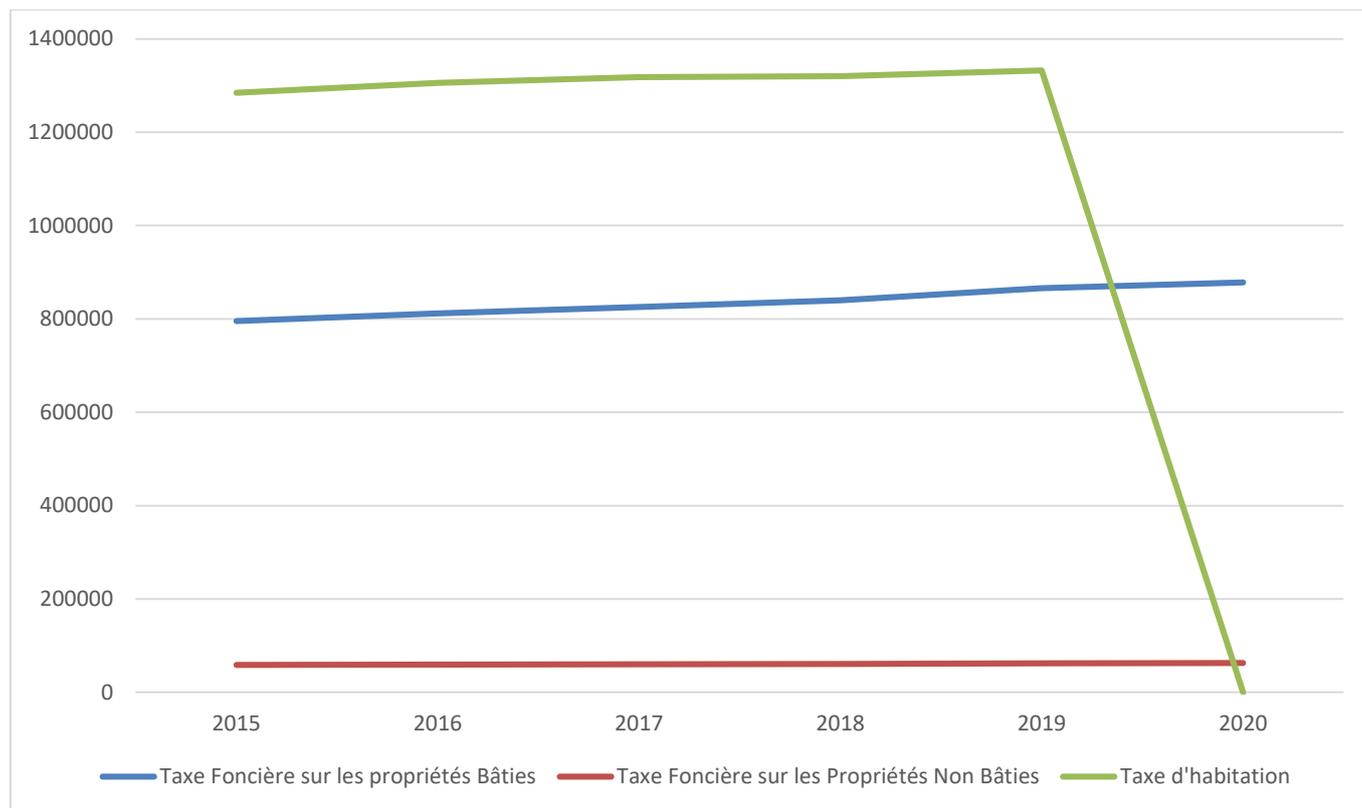


### COMPARATIF DES TAUX D'IMPOSITION 2019



### VARIATION DES TAUX D'IMPOSITION



**ÉVOLUTION DES BASES D'IMPOSITION****ANALYSE DE LA DETTE**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, le capital restant dû s'élève à 740 119.47€, soit 672€ par habitant.

La durée d'extinction de la dette, si la commune consacrait l'intégralité de son autofinancement (159 949€ au 31/12/2020) au remboursement du capital, est d'environ 5 ans.

En 2021, un nouvel emprunt sera souscrit afin de financer les prochains investissements. Il est prévu sur 15 ans. Le montant prend en compte les prochaines fins d'échéances : 10 723€ en 2024, 49 412€ en 2029, 6 456€ en 2030.

En 2021, le capital de la dette dû est de 71 599.27€. Ce produit est couvert par le virement opéré de la section de fonctionnement d'un montant de 198 614.20€ (ressources propres).

Le capital garanti restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2021 : 146 843.75€. Il correspond aux emprunts souscrits par le bailleur social SA Polygone pour la construction des logements.